

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Lundi 18 février 2013

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

21 FEV. 2013

Le dix huit février deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 février 2013, s'est réuni salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'Ivry-sur-Seine, sous la présidence de Daniel DAVISSE.

### Étaient présents :

MM. DAVISSE Daniel, AUDOUBERT Alain, GOSNAT Pierre, BOURJAC Jean-Marc, DUCHENE Chantal, KENNEDY Jean Claude, LEPRÊTRE Michel, BERNARD Méhadée, TISLER Frédéric, DUBOUCHET Michèle, ABDOUN CHAREF Slimane, AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, BEAUBILLARD Olivier, BELL-LLOCH Pierre, BEN MOHAMED Khaled, BISMUTH Bernard, BOUYSSOU Philippe, BRAHIMI Nadia, BROUTÉ Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DESABRES DOS SANTOS Maria, DESPRÉS Catherine, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GUILLAUME Didier, HAMANI Djamel, LADIRE Luc, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARTINEZ Pierre, MASSÉ Elodie, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, RABARDEL Evelyne, RAMAEL Albertino, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TEYSSEON Agnès, TROUDI Raoudha, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WOJCIECHOWSKI Bozena

### ETAIENT REPRESENTES :

Mme BERNARD Sandrine	mandat à Mme BROUTÉ Camille
M. DIGUET Patrice	mandat à M. DAVISSE Daniel
M. LECLERCQ Régis	mandat à M. CASTELNAU Bruno
M. MARCHAND Romain	mandat à M. BOUYSSOU Philippe
M. POTIER Marchand	mandat à M. TAGZOUT Mourad
M. TMIMI Hocine	mandat à M. LADIRE Luc

### ETAIT ABSENT : /

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BROUTÉ Camille

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>56</u>
Présents	50
Représentés	6
Absents	/
<u>Votes</u>	
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

**Certifié exécutoire compte  
tenu de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

.....  
**de la publication le**  
.....

**OBJET :**

**Fixation du nombre de conseillers pour la constitution des groupes politiques**

**Communauté d'Agglomération Seine Amont**  
**FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES POLITIQUES**

Monsieur le Président informe le Conseil, qu'à la suite de la création de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il y aura lieu d'approuver le règlement intérieur du conseil communautaire dans les six mois qui suit sa création.

Considérant qu'il y a lieu, avant l'approbation du règlement intérieur, de fixer le nombre minimum de conseillers pour la constitution d'un groupe politique,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- Sur la proposition de son président de séance,
- Vu l'article L 2121.8 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L 5211.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-3062 du 17 septembre 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération Seine Amont,

**DELIBERE**

Article Unique : Fixe le nombre minimum de conseillers pour la constitution d'un groupe politique à deux personnes.

Cette disposition sera intégrée au règlement intérieur du Conseil communautaire.

Fait et délibéré en séance à Ivry-sur-Seine, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme,  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Seine Amont  
Daniel DAVISSE

